



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 50968

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les problèmes de réception de certaines chaînes de la TNT constatés par des habitants mayennais reliés à l'émetteur du Mont-Rochard. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises par le Gouvernement pour résoudre ces nuisances et permettre aux foyers concernés, qui s'acquittent d'une redevance TV, de recevoir toutes les chaînes de télévision de manière satisfaisante.

Texte de la réponse

La couverture de la télévision numérique terrestre (TNT) du département de la Mayenne est principalement assurée par l'émetteur de Laval - Mont Rochard. Elle est complétée par celle d'émetteurs des départements voisins, ainsi que par celles de six émetteurs de couverture plus locale du département (Laval- Stade Jean Macé, Château-Gontier, Mayenne, Craon, Ernée et Andouillé). Dans le cadre de la mission de protection de la réception de la télévision, assurée conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a recueilli et analysé les réclamations des téléspectateurs, par le biais de son centre d'appel à partir du 17 décembre 2013. Elle a conclu à une défaillance de l'émetteur TNT de Laval - Mont Rochard et a aussitôt contacté les opérateurs audiovisuels concernés (opérateurs de multiplex et chaînes de télévision). Les opérateurs de multiplex, par l'intermédiaire de leur diffuseur technique ont pu remédier à la situation le 19 décembre 2013 et respecter leurs obligations de couverture prévues dans leurs autorisations délivrées par le CSA.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50968

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1993

Réponse publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2513